PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE GRAND PARIS GRAND EST

ANNEXES

5.2.2

SECTEURS DANS LESQUELS S'APPLIQUE LE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

LIVRY-GARGAN

PLUi approuvé le 17 décembre 2024
Mis à jour le 30 septembre 2026

GRAND PARIS GRAND EST

Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le droit de préemption urbain

Compétence Grand Paris Grand Est

- Périmètre de droit de préemption urbain
- Périmètre de droit de préemption urbain renforcé

Compétence Métropole du Grand Paris

- Droit de préemption urbain et périmètre de droit de préemption urbain renforcé

0 150 300 m

Source : Grand Paris Grand Est, janvier 2026

Fond de plan : Edigeo (2025)

Date de réalisation : 19.01.2026

GRAND PARIS GRAND EST intercommunalité

EPT GRAND PARIS GRAND EST
11 boulevard du Mont d'Est
93160 Noisy-le-Grand
01 41 70 39 10
grandparisgrandest.fr

